



Comité Technique Local de la DDFiP de la Lozère
Réunion du 1^{er} avril 2021

Madame la présidente,

Les dernières annonces du président de la république suscitent comme à chaque fois leur lot de questions. Aujourd'hui, les agents de la DDFiP48 se demandent comment sera qualifiée leur absence due à la fermeture d'une classe, comment assurer la garde et/ou la scolarité en distanciel de leur enfant tout en assurant des missions en télétravail ?

A moins d'une semaine du coup d'envoi de la campagne de l'impôt sur le revenu, il nous a semblé comprendre qu'en Lozère la réception serait prioritairement téléphonique, ou par tout autre moyen, ne réservant la réception physique qu'à de très rares exception. En temps normal, notre organisation proteste énergiquement contre de telles modalités, mais dans cette période difficile, cette décision nous convient car elle évite à nos collègues de courir des risques de contamination.

Cela ne signifie pas que lorsque l'immunité collective sera acquise, il faille persister dans cette voie. D'ailleurs, la nouvelle réduction drastique des horaires d'ouverture aux usagers de nos services constitue pour nous un recul très net de la volonté d'assurer un service public digne de ce nom.

Nous nous retrouvons aujourd'hui sur un ordre du jour considérablement chargé, qui démontre, si besoin est, que le dialogue social en mode pandémie s'est considérablement dégradé en l'espace d'une année, ou que, pour le moins, la situation sanitaire en a rendu l'exercice très difficile.

Nous espérons d'ailleurs qu'aujourd'hui la technique ne nous empêchera pas de nous voir, car il serait dommage qu'une administration de pointe comme la nôtre ne puisse pas fournir les ressources pour communiquer avec des outils modernes, après 12 mois de nécessaire distanciation, et nous n'accepterons pas de devoir recourir au seul mode audio.

Cependant, à ces 11 points (dont seuls 2 sont « pour avis ») il faudrait peut-être en rajouter un 12ème : la création d'un Service Départemental des Impôts Foncier, dont vous avez annoncé la mise en place lors de vos dernières visites de services.

Mais vous allez peut-être l'évoquer dans les questions diverses ?

Cette idée provoque évidemment chez nous une grande colère : presque 20 ans après que la Direction Générale des Impôts soit passée en force sur la fusion CDI-CDIF (Centre Des Impôts- Centre des Impôts Foncier), la DGFIP revient en arrière, admettant de fait que ce n'était pas une bonne idée. Les organisations syndicales d'alors, dont le SNUI, avaient pourtant bataillé durant des mois contre cette fusion. C'est vrai que les responsables d'alors ne sont plus là... Mais les militants syndicaux, et les agents qui en ont subi les conséquences, si .

Evidemment, comme dans toute opération de ce type, il y a eu des suppressions d'emplois au passage, et il y a fort à parier que la même « évaporation » funeste se produise dans l'autre sens.

Quelle est la prochaine étape ? Allons nous revenir sur CDI-Recette ?

Mais avant d'en arriver là il y a bien encore assez de sujets de mécontentement, il suffit de lire les documents de travail de cette réunion :

Dans le pv de la dernière réunion, sur la réaffectation de l'espace de convivialité de la direction (pour lequel rien n'est arrêté mais dont vous avez hier fait retirer les équipements), soi disant dans le cadre du renouvellement de la convention d'utilisation, comme si le fameux ratio d'occupation était un motif d'expropriation.

Nous apprenons aussi qu'il serait envisagé de créer un espace « café-tisanerie » à chaque étage.

Ce n'est pas ce que nous voulons !

Plutôt que 3 couloirs équipés où nous ne pourrions pas nous croiser, nous voulons conserver cet espace où nous pouvons nous retrouver pour nous détendre, échanger, avoir des relations HUMAINES. Mais vous, ce que vous voulez, c'est profiter du contexte pour nous cloisonner, nous diviser (si vous y parvenez).

Et cette nouvelle doctrine vous l'imposez aussi dans les sites extérieurs où le brassage est pourtant faible et le risque de contamination dans l'espace de convivialité identique à celles des locaux de bureaux.

Bref, vous raisonnez comme si le coronavirus était une menace perpétuelle et qu'on ne pouvait plus jamais cohabiter sans masque.

Et comme si ça ne suffisait pas vous en « rajoutez une couche » dans le rapport d'activité : « Amélioration des conditions de vie au travail et densification en vue de l'installation du service relocalisé... ». Personnellement, la densification je la vois bien, mais l'amélioration des conditions de vie au travail, je n'ai pas l'impression qu'elle en découle naturellement, ce serait plutôt le contraire.

OK pour faire des efforts, mais pas pour se féliciter d'être plus nombreux au décimètre carré, tout particulièrement dans le département où la densité de population est la plus faible du pays.

Il nous est également insupportable d'entendre à nouveau le satisfecit sur l'augmentation de soi disant plus de 30 % d'accueils de proximité et/ou points de contact, comme si des agents recrutés par concours, ayant reçu une formation initiale et bénéficié de stages en cours de carrière pouvaient être remplacés au pied levé par des animateurs d'espaces de services (dont l'utilité sociale n'est pas remise en cause) qui ont du assimiler des modules d'une durée inférieure à 1 heure par type d'opération. Les considérer comme des intermédiaires serait plus honnête que de les qualifier de points de contacts de la DGFIP.

Et il y a bien d'autres points sur lesquels nous avons à nous exprimer, au nom des agents de cette direction, si la technique nous en laisse la possibilité,

Mais sachez que dans nos rangs, à l'instar de ce qu'on peut voir chez nos concitoyens, la frustration et le mécontentement sont immenses et pourraient bien déboucher sur de la colère.

L'appel à la grève le 10 mai prochain à la DGFIP pourrait bien être la cadre de la manifestation éclatante de cette colère.